

A Savignac de l'Isle, le 17 mars 2026

6 Avenue du Château 33910 Savignac de l'Isle

– Tél/Fax : 05 57 84 25 90

Mail : mairie-de-savignac@orange.fr

Site : <https://mairie-savignacdelisle.fr>

Mesdames, Messieurs les Conseiller-e-s

Objet : Convocation Conseil Municipal.

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu à la Mairie le :

Vendredi 20 Mars 2026 à 18 h

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du 23 Février 2026
- Charte de l' élu local

- Délibération n°02-2026 : Installation du conseil municipal – Élection du Maire
- Délibération n°03-2026 : Détermination du nombre des adjoints et conseillers municipaux délégués
- Délibération n°4-2026 à n°7-2026 : Élection des adjoints
- Délibération n°8-2026 : Régularisation de parcelle suite à un échange en 1995
- Questions diverses

Vous remerciant par avance de votre présence,

Le Maire,
Chantal GANTCH.



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260323-02_2026-DE

SLO

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 20 Mars 2026

N°02-2026: Installation du Conseil Municipal - Élection du Maire

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 17 mars 2026 par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Christelle Lagrave, Eric Fron Ortin, Danielle Basset, Thibaut Fugier, Marine De Taffin, Thierry Verrier, Nadia Berckmans, David Bogaert, Anaïs Ladan, Laurent Carpentier, Sylvia Villegente, Jérôme Tresarrieu-Bezincq

Absents excusés : Aurélie Cellier, Cyril Hasbroucq, Véronique Fièvre

Secrétaire de séance : Anaïs Ladan

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260323-02_2026-DE

Le doyen d'âge, déclare la séance ouverte et donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux de élections municipales du 15 mars 2026.

Nombre d'électeurs inscrits 440

Nombre de suffrages exprimés 374

Il va procéder à l'installation du conseil municipal. Il appelle nominativement chaque conseiller.

Il déclare installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

1. Christelle LAGRAVE
2. Eric FRON-ORTIN
3. Danielle BASSET
4. Thibaut FUGIER
5. Marine DE TAFFIN
6. Thierry VERRIER
7. Nadia BERCKMANS
8. David BOGAERT
9. Anaïs LADAN
10. Laurent CARPENTIER
11. Sylvia VILLEGENTE
12. Jérôme TRESARRIEU-BEZINCQ
13. Aurélie CELLIER
14. Cyril HASBROUCQ
15. Véronique FIEVRE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée désigne Anaïs Ladan pour exercer les fonctions de secrétaire séance.

La parole est à Laurent CARPENTIER, doyen d'âge pour l'élection du Maire qui a le privilège et l'honneur d'être président de la séance pour faire procéder à l'élection de son Maire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, une seule conseillère propose sa candidature pour le poste de maire : Christelle Lagrave

La présidente, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, LO. 2122-4.1, L. 2122-5 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, invite le conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Un nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : oui
 - o a obtenu :
 - Christelle Lagrave ayant obtenu la majorité absolue.

Christelle Lagrave a été proclamée maire, et a été installée.

- Christelle Lagrave a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260323-02_2026-DE

SLO

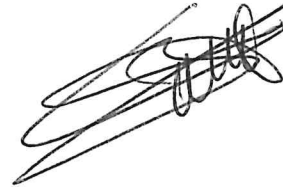
Ampliation de la présente délibération sera transmis à :

- M. le sous-préfet de l'arrondissement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260323-03_2026-DE

S²LO

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 20 Mars 2026

N°03-2026: Détermination du nombre des adjoints

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à 18hheures, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 17 Mars 2026 par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Christelle Lagrave, Eric Fron Ortin, Danielle Basset, Thibaut Fugier, Marine De Taffin, Thierry Verrier, Nadia Berckmans, David Bogaert, Anaïs Ladan, Laurent Carpentier, Sylvia Villegente, Jérôme Tresarrieu-Bezincq

Absents excusés : Aurélie Cellier, Cyril Hasbroucq, Véronique Fièvre

Secrétaire de séance : Anaïs Ladan

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260323-03_2026-DE

SLO

Vu les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales permettant aux Conseils Municipaux de déterminer librement le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de Savignac-De-L'Isle est de quinze membres, le nombre des Adjoints au Maire ne peut dépasser quatre ;

Vu la proposition de Christelle Lagrave de créer 3 postes d'Adjoints au Maire ;

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

DECIDE de créer 3 postes d'Adjoints au Maire.

CHARGE Christelle Lagrave décide de procéder immédiatement à l'élection de ces trois adjoints.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260323-04_2026-DE

S2LO

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 20 mars 2026

N°04-2026: Election du 1^{er} Adjoint au Maire

L'an deux mille vingt six, le vingt mars 2026 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 17 mars 2026 par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Christelle Lagrave, Eric Fron Ortin, Danielle Basset, Thibaut Fugier, Marine De Taffin, Thierry Verrier, Nadia Berckmans, David Bogaert, Anaïs Ladan, Laurent Carpentier, Sylvia Villegente, Jérôme Tresarrieu-Bezincq

Absents excusés : Aurélie Cellier, Cyril Hasbroucq, Véronique Fièvre

Secrétaire de séance Anaïs Ladan

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 033-213305097-20260323-04_2026-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du Conseil municipal fixant le nombre d'Adjoint au Maire à 3, rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Sur proposition de Christelle Lagrave de désigner Eric Fron Ortin 1^{er} adjoint au Maire et après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier adjoint :

Eric Fron Ortin se porte candidat. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : oui

A obtenu :

- 12 voix

Mr Eric Fron Ortin ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint au Maire.

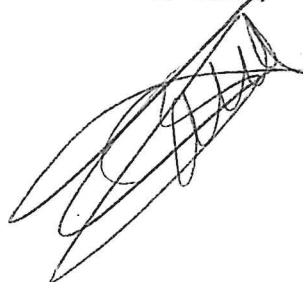
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.